

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

RAPPORT ANNUEL 2014

Sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer – CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Sommaire

I. Synthèse introductive.....	2
A. Présentation générale du service.....	2
B. Les événements marquants de l'année 2014	4
C. Données chiffrées 2014	6
II. Rapport technique	7
A. Le service de collecte des déchets ménagers	7
B. La réduction des déchets.....	9
C. Les déchèteries	12
D. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés	15
E. La communication	17
III. Rapport social	18
A. Des professionnels au service des usagers	18
B. Les conditions de travail et la sécurité des agents.....	19
IV. Rapport financier	19
A. Dépenses du service	20
B. Recettes du service.....	21
C. Coût de revient par habitant.....	21
V. Perspectives 2015.....	23

I. Synthèse introductive

A. Présentation générale du service

Une mission de service public

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge a la compétence pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles pour ses administrés mais également la valorisation des déchets recyclables.

Le Territoire

Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a fusionné avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. Elle est constituée à présent de 131 communes réparties sur 9 cantons ; soit une population de 67 167 habitants au 1^{er} janvier 2014 (population INSEE 2011 sans double compte - recensement intermédiaire)

Tableau 1 Population répartie par Canton

Canton	Population INSEE
Canton d'Archiac	6733
Canton de Gémozac (1 commune)	283
Canton de Jonzac	10482
Canton de Mirambeau	7784
Canton de Montendre	6769
Canton de Montlieu la Garde	6770
Canton de Montguyon	9936
Canton de Pons (16 communes)	10510
Canton de St Genis de Saintonge	7900
TOTAL	67167

Les équipements en terme de déchets

Pour satisfaire les besoins en terme de gestion des déchets, la collectivité possède sur son territoire :

- Un centre de transfert pour les ordures ménagères à Jonzac : il appartient à la Communauté de Communes et est exploité par Suez Environnement
- Un centre de transfert pour la collecte sélective à Plassac : il appartient et est exploité par Suez Environnement
- Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à Clérac appartenant et exploité par SOTRIVAL .
- Un centre de tri à Clérac de même que le centre de stockage il appartient et est géré par SOTRIVAL
- 7 déchèteries (dont une gérée par l'entreprise privée SOTRIVAL et mise à disposition gratuitement de la CDCHS, les six autres appartenant à la CDCHS) + 1 déchèterie hors territoire, sous convention (CALITOM)
- Deux modes de collecte : régie (sud) et prestataire (nord)

La Commission Gestion des déchets ménagers

Afin d'établir une stratégie en matière de gestion des déchets ménagers, 37 délégués de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge travaillent au sein de la commission déchets ménagers sous la Présidence de Monsieur Rapiteau également 1^{er} Vice-Président de la CDCHS.

Tableau 2 Liste des délégués membres de la commission déchets ménagers

Délégués membres de la commission	Statuts
BASTERE François	Maire de Montguyon
BAUDRIT Jean-Yves	Maire de Echebrune
BERTEAU Rémi	Maire de St Martin de Coux
BERTRAND Georges	Maire de Champagnolles
BOUSSION Roland	Maire de Nieul le Virouil
BOUYER Jean-Jacques	Maire de Corignac
BROTTEAU Guy	Maire de Réaux
CABRI Christophe	1 ^{er} adjoint de Jonzac
CAPPELAERE Gérard	Maire de St Dizant du Bois
CORBIERE Jean-François	Maire de St Germain du Seudre
DESSAIVRE Jean-Jacques	Maire de Belluire
DUGUE Christian	Maire de Pérignac
EDOUARD Loïc	Maire de St Médard
FRADON Jean-Marie	Maire de Pouillac
GARNIER Evrard	Maire de Lorignac
GRUEL Marie	Conseillère municipale de Montendre
GUIMBERTEAU Chantal	Maire d'Arthenac
JULLIEN Jacques	Maire de St Aigulin
LAMANT Jean-Louis	Maire de Cierzac
LOUASSIER Michel	Maire de Chepniers
MAINDRON Bernard	Maire d'Allas-Champagne
MARC Maurice	Maire de Germignac
MATTIAZZO Lise	Maire de Bussac-Forêt
MAZZOCCHI Jean-François	Maire de St Dizant du Gua
MORASSUTTI Nicolas	Maire de Montlieu la Garde
NIVARD Laurent	Maire de St Bonnet sur Gironde
OCTEAU Bernadette	Maire de St Sigismond de Clermont
OLIVIER Fabrice	Maire de Ste Ramée
PAIN Charles	Maire de Sémillac
PASQUET Guy	Maire de Clérac
PLAT Pierre	Maire de Chartuzac
POTIER Jean-Philippe	Maire de Guitinières
RAPITEAU Jean-Michel	Maire d'Orignolles – Président de la Commission déchets
ROBERT Pascale	Maire de St Martial de Mirambeau
SEGUIN Bernard	Maire de Messac
TROGER Joël	Maire d'Avy
VINET Monique	Conseillère à Pons

B. Les événements marquants de l'année 2014

Agrandissement du territoire

Suite à une réforme territoriale, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a fusionné avec la Communauté de Communes de la Région de Pons le 1^{er} janvier 2014.

Le territoire est passé de 123 à 131 communes.

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge a repris la gestion de la collecte des déchets sur les 9 nouvelles communes.

Pour l'année 2014, la collectivité n'a opéré aucun changement au niveau des collectes. Par contre des actions de communication et de réduction des déchets ont été mises en place.

La communication en porte à porte

Le déploiement de la collecte sélective s'est terminé début 2014. Les agents de sensibilisation ont repris le porte à porte en mars sur les nouvelles communes pour rappeler les consignes du tri sélectif et présenter les actions de réduction des déchets mises en place sur le territoire.

4 nouvelles communes ont été sensibilisées en porte à porte en 2014 : Biron, Salignac sur Charente, Pons et St Léger.

Réunions publiques

Durant le dernier trimestre 2014, des réunions publiques ont été organisées sur quatre des nouvelles communes du territoire : St Léger, Coulonges, Belluire et Salignac sur Charente. Lors de ces réunions plusieurs thèmes sont abordés : le tri des déchets et le compostage domestique. Une centaine de personnes ont été sensibilisées par le biais de ces réunions.

Collecte des papiers de bureau

En 2014, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a mis en place une collecte des papiers de bureau pour les administrations, écoles et entreprises. L'objectif de cette collecte est de mieux valoriser les papiers de bureau, appelés « papiers blancs », qui sont de meilleure qualité que les papiers ménagers. Cette nouvelle collecte compte plus de 140 participants, 102 administrations, collèges, lycées et écoles et 43 entreprises. La collecte a débuté en septembre 2014. Sur cette fin d'année 8,48 tonnes de papiers de bureau ont été collectées et recyclées.

Restructuration de la déchèterie de Montendre

En 2014, les travaux de restructuration de la déchèterie de Montendre ont commencé. Ces travaux ont eu pour objectif un agrandissement de la déchèterie pour développer les filières de valorisation mais aussi une mise en conformité au regard des règles de sécurité pour un meilleur accueil des usagers et une meilleure sécurité des gardiens. La déchèterie de Montendre accueille près de 25 000 usagers par an et 2 600 tonnes de déchets. De nouveaux quais de déchargement ont été construits et une nouvelle entrée a été créée. Concernant les règles de sécurité, un sens de circulation est défini et obligatoire, des gardes corps et des bavettes ont été placés devant les bennes pour éviter la chute de personnes ou d'objets personnels.

Plan Départemental de Prévention et de Gestion et d'Élimination des Déchets Non Dangereux.

La CDCHS a participé depuis 2012 aux travaux d'élaboration du nouveau plan départemental concernant la gestion des déchets.

Ce nouveau plan départemental a été approuvé le 27 septembre 2013 par arrêté préfectoral n°13-2387.

Le document est consultable sur le site

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Plan-dechets-non-dangereux-PDPGDND>

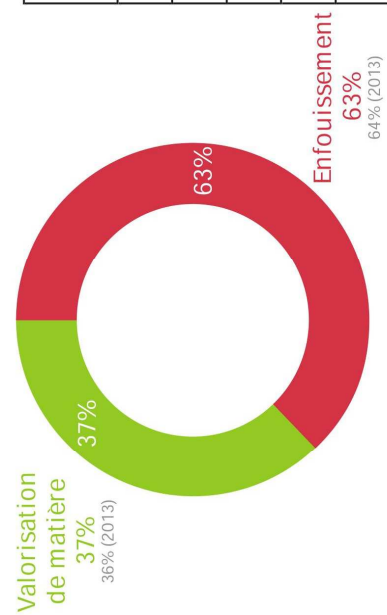
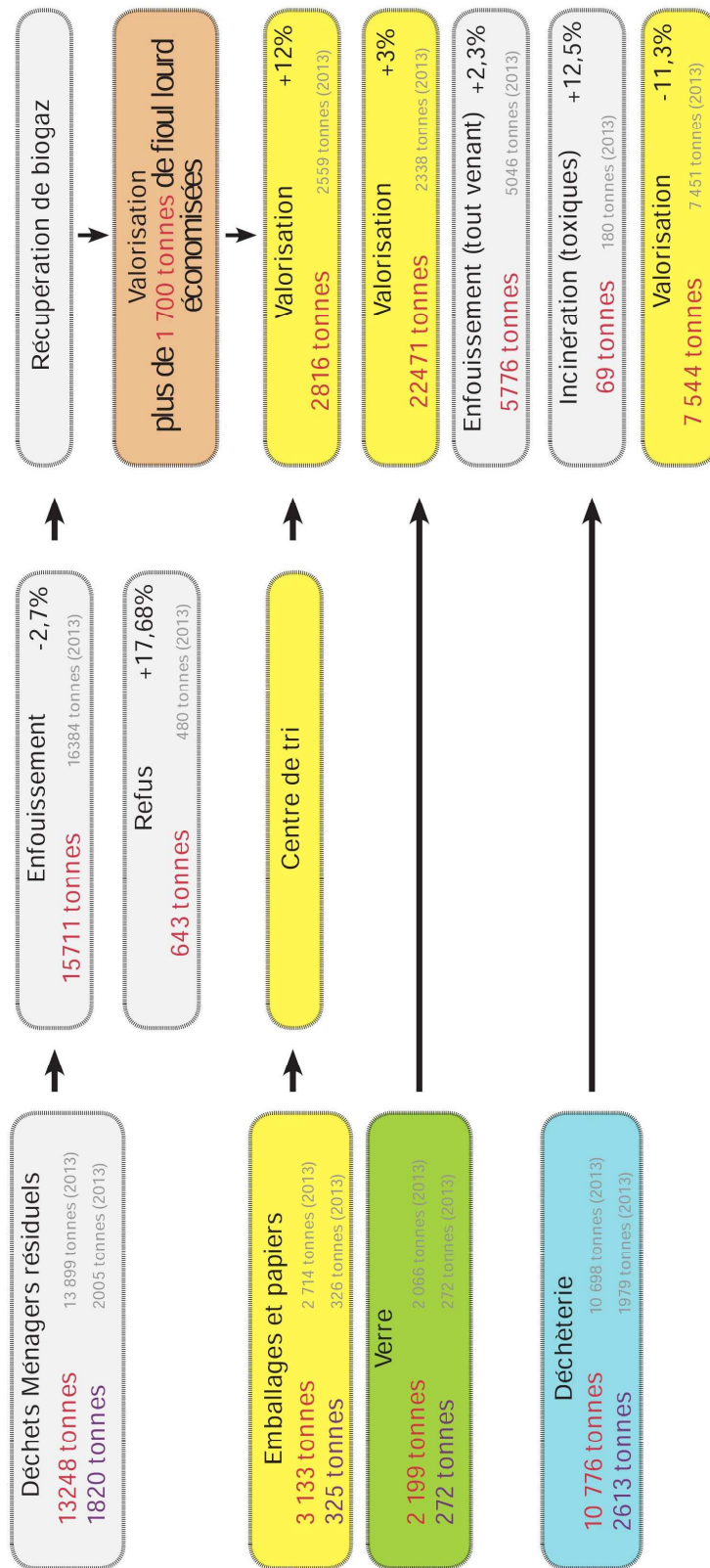
Les objectifs du plan

<i>Prévention</i>	2019	2025
Ordures ménagères + Collecte sélective	- 51kg/hab/an	- 76kg/hab/an
Tout venant des déchèteries	- 4kg/hab/an	- 8kg/hab/an
Déchets des activités économiques	-5%	-10%

<i>Tri</i>	2019	2025
verre	41kg/hab/an	43kg/hab/an
emballages hors verre	56kg/hab/an	58kg/hab/an
cartons	9kg/hab/an	10kg/hab/an
ferrailles	15kg/hab/an	18kg/hab/an
bois	24kg/hab/an	25kg/hab/an
textiles	4kg/hab/an	6kg/hab/an
DEEE	15,3kg/hab/an	15,3kg/hab/an
Déchets économiques	80%	85%
déchets verts	stabilisation	

C. Données chiffrées 2014

Les réalisations en 2014 - Les chiffres clés ■ CDCHS ■ CCRP



	CDCHS Tonnes produits	CDCHS En kg par habitant	CCRP Tonnes produits	CCRP En kg par habitant
Déchets ménagers résiduels	13 248 tonnes (2013) 13 899 tonnes (2013)	223 kg/hab (2013) 233 kg/hab (2013)	1820 tonnes (2013) 2005 tonnes (2013)	239 kg/hab (2013) 260 kg/hab (2013)
Emballages recyclages / papiers	3 133 tonnes (2013) 2 714 tonnes (2013)	53 kg/hab (2013) 46 kg/hab (2013)	326 tonnes (2013) 325 tonnes (2013)	43 kg/hab (2013) 42 kg/hab (2013)
Verre	2 199 tonnes (2013) 2 066 tonnes (2013)	37 kg/hab (2013) 35 kg/hab (2013)	272 tonnes (2013) 272 tonnes (2013)	37 kg/hab (2013) 35 kg/hab (2013)
Déchèterie	10 776 tonnes (2013) 10 698 tonnes (2013)	181 kg/hab (2013) 180 kg/hab (2013)	2613 tonnes (2013) 1979 tonnes (2013)	343 kg/hab (2013) 257 kg/hab (2013)
TOTAL	29 356 tonnes (2013) 29 377 tonnes (2013)	494 kg/hab (2013) 493 kg/hab (2013)	5 031 tonnes (2013) 4 581 tonnes (2013)	662 kg/hab (2013) 594 kg/hab (2013)

II. Rapport technique

A. Le service de collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers en Haute-Saintonge s'effectue de deux façons différentes :

- Sur les cantons du nord de la Haute-Saintonge, la collecte est effectuée par un prestataire privé, SUEZ Environnement basé à Plassac
- Pour les cantons de Montlieu la Garde et de Montguyon, au sud, la collecte se fait en régie directe avec le matériel de la CDCHS et la mise à disposition de personnel du Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement basé à Montguyon

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Les habitants de la Haute-Saintonge bénéficient d'un service de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte dans les centres des plus grandes communes et en collecte de proximité dans les villages plus retirés. Pour la collecte de proximité, des bacs sont placés dans les villages, un bac pour 4 ou 5 foyers, et les habitants doivent déposer leurs sacs dans les bacs. Toutes les communes sont collectées une fois par semaine sauf la commune de Jonzac qui bénéficie de trois collectes par semaine et la commune de Montendre qui a deux collectes par semaine.

Les bacs de regroupement permettent aux usagers de se débarrasser de leurs sacs d'ordures ménagères à tout moment de la semaine sans se soucier du jour de ramassage.

Collecte sélective

La collecte sélective concerne tous les déchets recyclables ; c'est-à-dire les emballages papiers cartons et le verre.

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire aux colonnes de tri situées dans les communes. On compte actuellement 218 points tri.

La collecte des emballages papiers cartons s'effectue quant à elle de deux manières :

- Soit en apport volontaire comme pour le verre
- Soit en collecte de proximité (ou porte à porte pour les bourgs) à l'aide de sacs jaunes distribués gratuitement aux habitants

Depuis fin 2013, toutes les communes bénéficient de la collecte sélective en sacs jaunes. Les communes sont collectées une fois par semaine ou tous les 15 jours selon les cas.

La collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne le verre ménager, c'est à dire les bouteilles et pots en verre. Ils sont collectés dans des colonnes vertes présentes dans chacune des communes du territoire. Il y a environ 400 colonnes à verre réparties sur les 131 communes.

Dans certaines communes, il reste quelques colonnes d'apport volontaire pour la collecte sélective. Ces colonnes acceptent la même chose que la collecte sélective en porte à porte, c'est pourquoi elles ont disparu petit à petit avec l'arrivée des sacs jaunes. Il reste 59 colonnes emballages réparties sur 31 communes.

Ces colonnes sont collectées par le prestataire de collecte GT SUD OUEST.

Le fonctionnement au quotidien

Il existe différents contenants pour la collecte des déchets ménagers :

Types de déchets	Mode de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Collecte de proximité	Sacs ou bacs normalisés Bacs de 770 litres ou 340 litres
Emballages ménagers recyclables et papiers	Porte à porte Collecte de proximité	Sacs jaunes translucides Bacs de 770 litres
	Apport volontaire	Colonnes de 4 m3
Verre	Apport Volontaire	Colonnes de 4 m3

Les sacs jaunes sont à retirer auprès de chaque mairie ou à la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Les unités d'œuvre de la collecte

Ci-dessous sont détaillés les tonnages collectés et l'activité de la collecte des déchets ménagers.

Les tonnages collectés en 2014:

	Prestation	Population INSEE 2014	Tonnages collectés	Evolution par rapport à 2013
Ordures ménagères résiduelles	Régie SICN	16 706	3 692 t	- 5,84 %
	Prestataire privé	50 461	11 377 t	+ 14 %
Emballages recyclables (porte à porte)	Régie SICN	16 706	750 t	+ 147 %
	Prestataire privé	50 461	2 473 t	+ 57 %
Emballages recyclables (apport volontaire)	Prestataire privé	59 537	235 t	- 72 %
Verre	Prestataire Privé	67 167	2 471 t	+ 20 %

Nous pouvons constater une augmentation des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. Cela s'explique par l'augmentation de la population avec le nouveau territoire. En réalité, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 5 % sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et de 10% sur le territoire de l'ancienne CCRP.

L'explication est en partie la même pour les tonnages de collecte sélective et de verre. Tout en sachant que depuis que toutes les communes sont équipées en sacs jaunes pour une collecte en porte à porte, les tonnages de la collecte des emballages ont explosé, + 12 % sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Pour le verre, les tonnages ont subi une légère augmentation, +3 %.

L'activité des prestataires de collecte des déchets ménagers :

Prestation	Km parcourus	Nombre de litres de carburant	Nombre de véhicules	Nombre de personnes	Nombre d'accidents du travail	Consommation de carburant en litres pour 100 km
Régie SICN	100 366	51 343	4	11	0	51,16
Prestataire SUEZ Environnement	389 816	195 982	11	24	1	50,28
Prestataire GT Sud Ouest	19 876	10 930	1	1	0	54,99

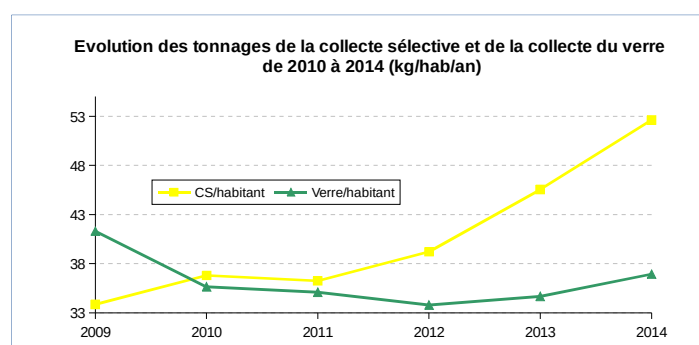
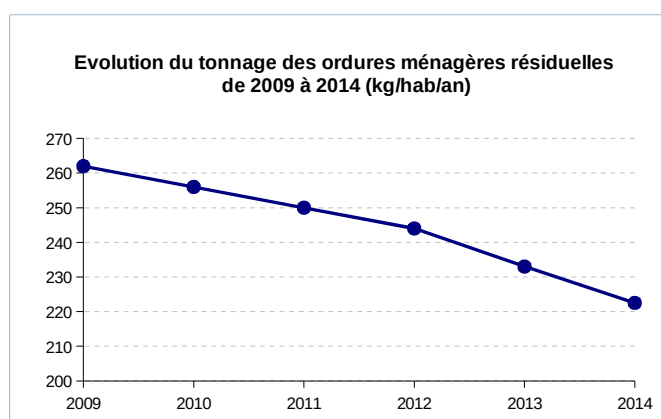
B. La réduction des déchets

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'est engagée en 2011 dans un programme local de réduction des déchets. Ce programme a pour but de diminuer de 7% le tonnage des ordures ménagères et assimilés d'ici 2015.

Le programme de réduction des déchets ayant été engagé bien avant la fusion des territoires, il continue de s'appliquer aux 123 communes de l'ancienne Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Un programme annexe simplifié a été mis en place sur les 9 nouvelles communes du nouveau territoire.

Voyons l'évolution des tonnages depuis 2009 :

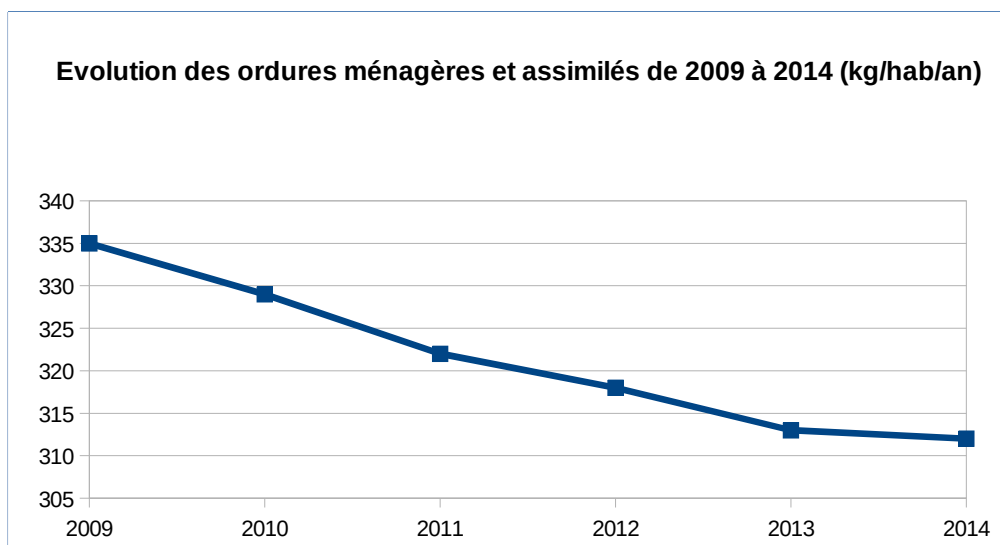


La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant est en constante diminution depuis 2009 au profit des tonnages de la collecte sélective qui ont fortement augmenté depuis 2012, année de démarrage de l'extension de la collecte sélective en sacs jaunes.

Cela signifie donc que les hauts saintongeais trient davantage et qu'il y a un transfert des ordures ménagères résiduelles vers la collecte sélective.

Les tonnages de la collecte du verre continuent d'augmenter en 2014.

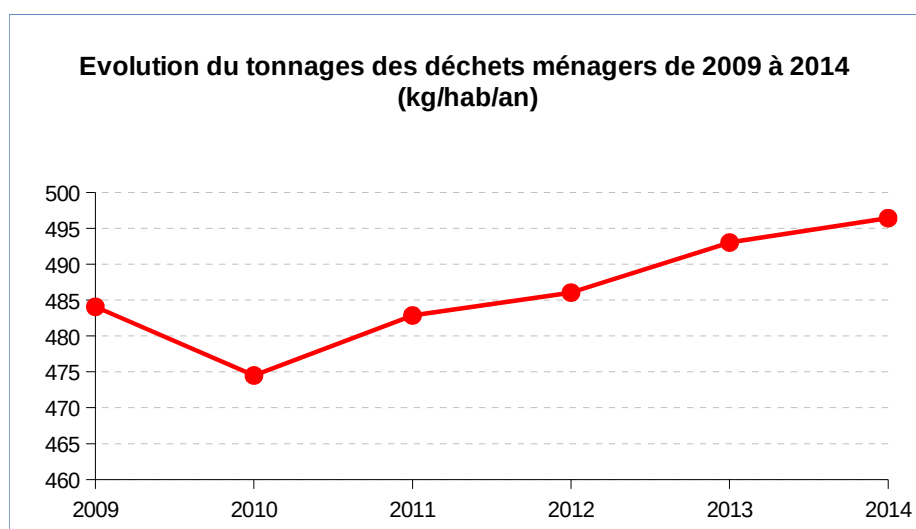
Si l'on s'intéresse au tonnage des ordures ménagères et assimilés, composées des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective (sacs noirs + sacs jaunes), on s'aperçoit que le tonnage diminue depuis la mise en place du programme local de prévention des déchets. En revanche, pour l'année 2014, le tonnage n'a que très légèrement diminué, 1 kg/hab en moins.



Fin 2014, les tonnages d'ordures ménagères et assimilés ont diminué de 5 % par rapport à 2010 année de référence du programme. Il reste une année seulement pour atteindre les - 7 %.

Concernant le programme annexe mis en place sur les 9 nouvelles communes du territoire l'objectif fixé pour fin 2015 était de -3,4 % d'ordures ménagères et assimilés. Pour 2014, nous avons atteint -6,2 %. Cette forte diminution peut s'expliquer par la mise en place du compostage domestique sur ces communes et par la communication en porte à porte réalisée par les agents de sensibilisation.

Concernant les déchets ménagers en général, ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et déchèteries, on s'aperçoit que pour l'année 2014 ils continuent à augmenter.



La collecte des textiles

64 points de collecte des textiles sont répartis sur le territoire. Les textiles sont collectés par deux organismes ECOVAL et Le Relais situés tous les deux en Gironde.

Sont acceptés les déchets suivants :

- Les vêtements **propres** en bon état ou abîmés
- Le linge de maison et tissu d'ameublement
- Les chaussures attachées par paire
- La maroquinerie
- Les petits jouets

Depuis le début de l'opération de collecte en 2011, 856 tonnes de textiles ont été collectées et valorisées. 57 % des textiles sont réutilisables, ils sont donc revendus (6 % en France et 51 % dans les pays émergents). 39 % du tri est recyclé soit en chiffon d'essuyage (14%) soit en feutre phonique (25%). Au final, il reste 4 % de déchets.

Le territoire est également doté d'associations locales ou de chantiers d'insertion comme la Malle aux trésors à Chevanceaux. Ne les oublions pas, ces structures aussi ont besoin de textiles !

La recyclerie Emmaüs

En collaboration avec Emmaüs notre recyclerie fonctionne depuis juillet 2011 à la déchèterie de Guitinières. Elle permet de détourner de la benne de tout venant et donc de l'enfouissement, les biens d'équipement (meubles, jouets, bibelots, vaisselles, livres, outils, équipements électriques...).

Depuis 2013, la recyclerie s'est développée sur les autres déchèteries. Le lieu principal de dépôt reste sur la déchèterie de Guitinières, sur laquelle un agent de valorisation est toujours en poste pour recevoir les administrés et tester les objets électriques. Sur les 4 autres déchèteries, ce sont les gardiens de la déchèterie qui mettent les objets de côté. Chaque semaine, l'un des agents de valorisation Emmaüs vient les récupérer et les centralise sur Guitinières.

Les agents de valorisation sont également amenés parfois à se déplacer chez les particuliers lorsque ceux-ci n'ont pas de véhicule adapté pour apporter leur bien sur l'une des déchèteries. En revanche, ils n'emportent que ce qui peut être réutilisé ; ils n'ont pas un rôle de déménageur. Pour bénéficier de ce service, il faut prendre rendez-vous auprès d'eux en remplissant une fiche de demande.

Grâce au développement de la recyclerie, 60 tonnes de meubles et autres objets ont été récupérées en 2014 soit le double de l'année précédente.

Les objets ainsi détournés sont amenés à la Communauté Emmaüs de Saintes située à Saint Romain de Benêt pour être réparés et revendus.

Depuis juillet 2011, 149 tonnes de meubles et d'objets divers ont été revendus dans les magasins Emmaüs au lieu d'être jetées.

L'autocollant STOP PUB

La quantité de publicité reçue chaque année représente 30 kilogrammes par foyer. L'autocollant STOP PUB permet de ne plus recevoir de publicité mais laisse la possibilité de recevoir les informations des collectivités (mairies, CDCHS, département).

Cet autocollant est disponible à la Communauté de Communes et dans toutes les mairies.

Fin 2014, 24 % des foyers étaient équipés d'autocollants STOP PUB. Ceci signifie que près de 162 tonnes de déchets papier ont été évitées !

Cependant, suite à une enquête menée en 2012, beaucoup de foyers souhaitent recevoir la publicité. Il est donc difficile d'atteindre l'objectif fixé de 30 % en 2015.



Le compostage domestique

La CDCHS délivre toujours des composteurs gratuitement à raison de un seul par foyer.

Fin 2014, 25,6% des foyers étaient signataires de la charte d'engagement au compostage domestique.

Pour rappel, l'objectif que la collectivité s'était fixé était d'atteindre 30 % de foyers composteurs fin 2015.

En 2014, le parrainage s'est poursuivi. Des composteurs en bois ont été distribués aux foyers équipés depuis au moins 2 ans. Depuis le début de l'opération de parrainage en 2011, 194 parrainages ont été faits.

En 2014, 4 réunions publiques ont été tenues sur les nouvelles communes du territoire pour promouvoir le compostage.

C. Les déchèteries

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge possède depuis le 1^{er} janvier 2014 6 déchèteries situées sur les communes suivantes : Arthenac, Guitinières, Lornac, Montendre, Saint Aigulin et Pons. La déchèterie de Pons est gérée par un prestataire privé, Véolia jusqu'au 31 décembre 2014.

Il y a également une déchèterie sur la commune de Clérac qui est gérée par Sotrival (société qui gère également l'installation de stockage des déchets non dangereux et le centre de tri).

Enfin, pour satisfaire les habitants se situant à la frontière du département de la Charente, la CDCHS a établi une convention afin que les habitants puissent utiliser la déchèterie de Baignes.

Soit au total huit déchèteries pour permettre aux Hauts Saintongeais de se débarrasser dans de bonnes conditions de leurs déchets.

L'accès à ces déchèteries est gratuit pour les particuliers.

En revanche, certains déchets sont payants pour les professionnels : le tout venant, les gravats et les déchets verts. Le dépôt du carton, de la ferraille et du bois est gratuit.

Le dépôt des autres types de déchets (DEEE, amiante, DMS, ...) est interdit pour les entreprises, celles-ci doivent avoir leurs propres filières d'élimination.

Les déchets acceptés par les déchèteries sont les suivants : cartons, déchets verts (végétaux), bois, ferrailles, tout-venant, verre, papiers, emballages, électroménagers, gravats, huiles de vidange, huiles de friture, les Déchets Ménagers Spéciaux (toxiques), piles, cartouches d'encre, ampoules, néons, batteries.

Le fonctionnement au quotidien des déchèteries

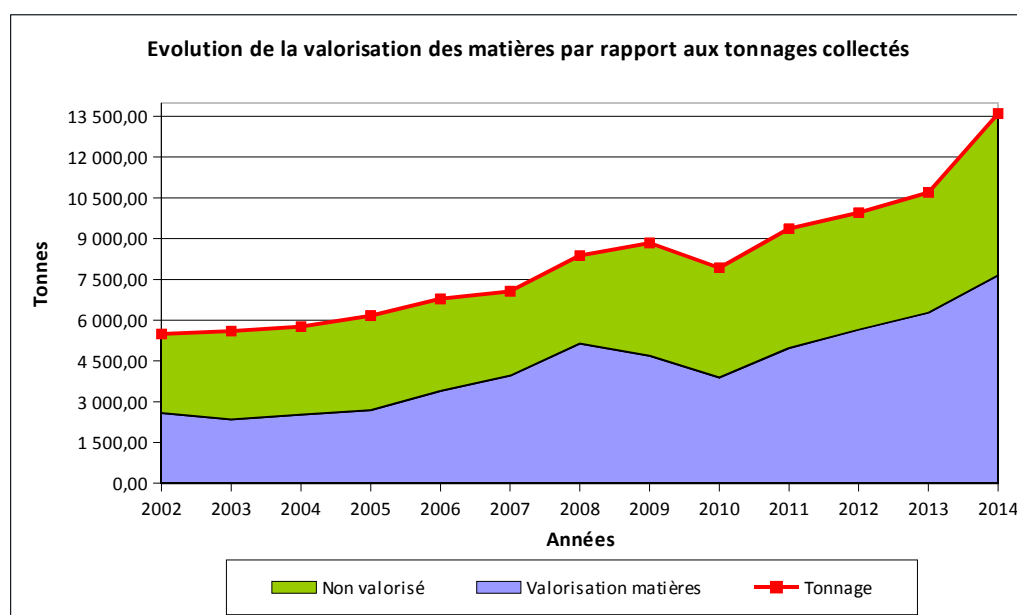
Les horaires d'ouverture des déchèteries sont adaptés à la saisonnalité et à la fréquentation ; les sites sont complémentaires pour l'accueil des usagers.

Les unités d'œuvre du service déchèteries

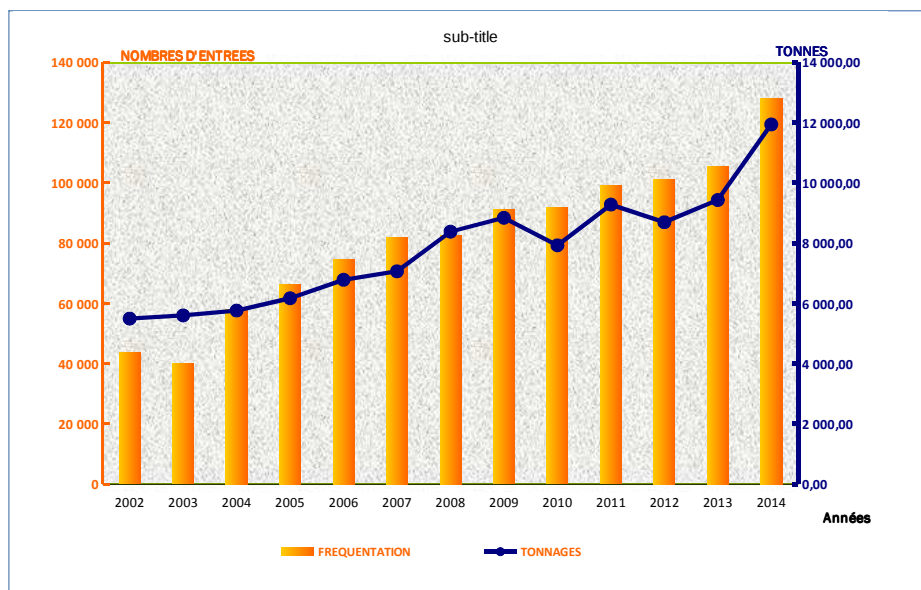
En 2014, sur les six déchèteries de la CDCHS, 13 601 tonnes de matériaux ont été réceptionnées hors gravats dont 169 tonnes de déchets ménagers spéciaux (peintures, médicaments, amiante, ...), 762 tonnes de ferrailles, 11 tonnes de batteries et 635 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Le développement des filières a permis de valoriser 59 % des matériaux récupérés soit 11 % de plus que l'année précédente.

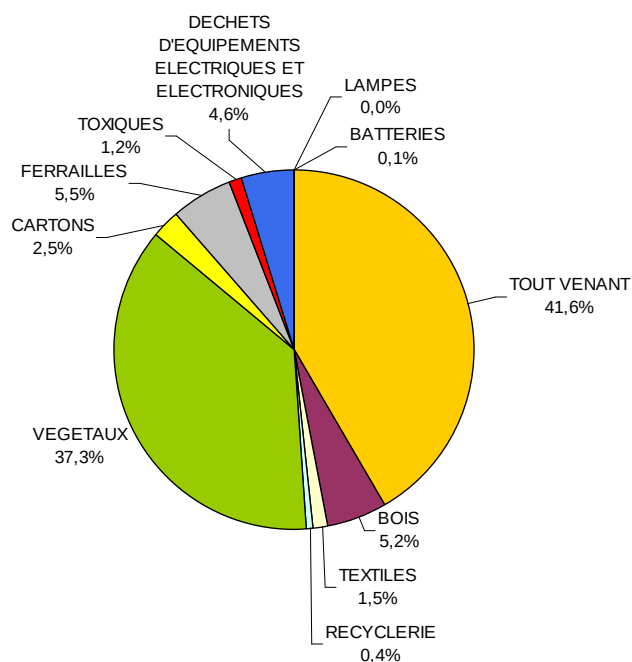
Il faut ajouter à ce tonnage les 208 tonnes de textiles et les 60 tonnes d'objets et meubles qui ont été détournées des déchèteries par le biais des conteneurs à textiles et de la recyclerie Emmaüs.



Côté fréquentation, 136 554 entrées ont été comptabilisées cette année sur les cinq déchèteries de la CDCHS réparties en 128 047 particuliers et 8 507 professionnels. Ceci représente une augmentation de 30 % pour les particuliers et de 17 % pour les entreprises.



Voici la répartition des différents types de déchets apportés en déchèterie.



Les tonnages de déchets apportés en déchèterie ont augmenté de 27 % par rapport à 2013. Cette augmentation est due aux tonnages de la déchèterie de Pons qui n'étaient pas inclus avant mais aussi à l'accroissement de la fréquentation des déchèteries. Si l'on exclut les tonnages de Pons, on peut constater que les tonnages n'ont augmenté que de 2,6 %.

D. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés

Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles vont être stockées à Clérac au centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND). Cette installation, gérée par SOTRIVAL, accepte la totalité des déchets ménagers non valorisables de la Haute-Saintonge.

En se décomposant, les déchets vont produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS, pour chauffer les fours.

*Biogaz : gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50 %) et, possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il est produit dans les centres de stockage. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Le recyclage et la valorisation de la collecte sélective

Tous les déchets issus de la collecte sélective (emballages, bouteilles, papiers,...) vont être envoyés au centre de tri également situé à Clérac et géré par SOTRIVAL.

Ils vont subir un tri manuel et mécanique pour être regroupés par catégories à savoir :

- Bouteilles transparentes (PET clair)
- Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)
- Bouteilles et flacons opaques (PEHD)
- Papiers
- Cartons bruns
- Cartonnettes
- Briques alimentaires (TETRA)
- Boîtes de conserve et canettes en acier
- Boîtes de conserve et canettes en aluminium

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

Le verre, collecté séparément, est directement transporté vers la filière de recyclage.

Le recyclage va permettre aux emballages d'avoir une nouvelle vie. En effet, les produits recyclés ainsi obtenus sont présents dans notre vie quotidienne.

Le devenir des déchets triés :

Matériaux	Usine de recyclage	Devenir du déchet
Bouteilles transparentes (PET clair)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Bouteilles transparentes Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles et flacons opaques (PEHD)	MPB Chalons en Champagne (51)	Bancs, arrosoirs, seaux, pots de fleurs, barquettes, gaines électriques, ...
Papiers	Chapelle Darblay Grand Couronne (76)	Papier recyclé, papier hygiénique, ...
Cartons bruns	Saïca en Espagne	Cartons ondulés
Cartonnettes	Saïca en Espagne	Cartonnettes
Briques alimentaires (TETRA)	Vilella Nord Espagne	Papier cadeau, essuie-tout, ...
Boîtes de conserve et canettes en acier	SIRMET Boulazac (24)	Boîtes de conserve, boules de pétanque, tire-bouchons, ...
Boîtes de conserve et canettes en alu	SIRMET Boulazac (24)	Trottinettes, TGV, moteurs, ...
Verre	St Gobain Emballages Cognac (16)	Bouteilles en verre

Les enjeux du recyclage :

Acier 1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m3 d'eau économisé
Aluminium 30 % de l'aluminium que nous utilisons chaque jour est issu du recyclage
Briques alimentaires 1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées
Papiers – Cartons Ils se recyclent une dizaine de fois. 1 tonne de papier recyclée = 2,6 tonnes de bois économisées
Bouteilles et flacons en plastique 1 tonne de bouteilles en plastique recyclée = 830 litres de pétrole brut économisés
Verre Il se recycle à l'infini. 1 bouteille sur 2 est fabriquée avec du verre recyclé.

La valorisation des déchets collectés en déchèterie

Les matériaux collectés dans la benne de « tout-venant », sont emportés au centre de stockage des déchets non dangereux de Clérac et sont enfouis avec nos ordures ménagères résiduelles.

Le bois trié est apporté à l'entreprise Palette Distribution située à Montlieu la Garde. Ce bois va être mis en plaquettes qui serviront pour les chaufferies.

La ferraille est récupérée par l'Etablissement Pinet de Pons. Elle est triée puis les métaux sont refondus.

Les déchets verts sont transportés à Clérac au centre SOTRIVAL pour être traités sur la plateforme de compostage.

Les déchets ménagers spéciaux comme les pots de peinture, les médicaments, l'amiante, les produits phytosanitaires sont récupérés par la société CHIMIREC DELVERT et la société ORTEC et sont ensuite incinérés.

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sont récupérés par la société VEOLIA. Ils sont en suite démantelés et chaque partie est orientée vers la filière de recyclage qui lui convient (plastique, ferraille, ...).

Les batteries sont récupérées par l'entreprise PINET à Pons qui se charge ensuite de les envoyer vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Les batteries vont alors être broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Les lampes usagées sont récupérées par la société RECYLUM. Cela concerne toutes les lampes qui portent le symbole « poubelle barrée ». 90 % de leurs composants sont recyclables et elles contiennent une infime quantité de mercure, substance potentiellement dangereuse. Il est donc nécessaire de les collecter afin de les traiter séparément des autres déchets.

En 2013, les déchèteries ont récupéré 1 tonne de lampes.

E. La communication

Au cours de cette année 2014, le service déchets ménagers de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge n'a pas organisé d'animations scolaires et extrascolaires.

En revanche, le service a participé à la journée « Jonzac Aventure » organisée par la ville de Jonzac. Cette année environ 1 400 enfants ont participé à des jeux sur le tri et la prévention des déchets.

Lors du contrôle de la collecte sélective, les agents de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets ont pu sensibiliser les personnes en porte à porte. Lorsque des sacs jaunes contiennent des erreurs de tri, ils les ramènent aux personnes concernées pour leur expliquer leurs erreurs.

Les agents de sensibilisation continuent de distribuer des plaquettes d'informations sur le tri et la réduction des déchets.

III. Rapport social

A. Des professionnels au service des usagers

Le service de collecte

Le prestataire SUEZ Environnement emploie environ 31 personnes qui sont basées sur le site de Plassac.

Secteur d'activité	Poste occupé	Nombre de personnes
Collecte des déchets ménagers	Conducteurs	12
	Eboueur/Rippeur	10
Enlèvement des bennes de déchèterie	Conducteurs de camions à bras	5
Responsable du site	Attachée d'exploitation	1
	Assistante	1
Administration	Chef de secteur	1
Maintenance	Responsable de la maintenance	1

Pour le SICN, 2 équipes de 2 à 3 agents sont nécessaires pour les collectes en régie. 1 agent assure l'encadrement et un agent la partie administrative.

Le service de collecte nécessite donc au total au minimum 37 personnes.

Le service déchèterie

Le fonctionnement des 5 sites est assuré grâce à 8 agents employés par la CDCHS.

Pour rappel, la déchèterie de Pons est gérée jusqu'au 31 décembre 2014 par Véolia. Elle emploie 1 gardien.

La recyclerie Emmaüs est gérée par 2 agents employés par la Communauté de Communes.

Le service traitement

Ce service se déroule en 2 phases :

- L'enfouissement et le centre de tri : sites gérés par SOTRIVAL. Ce service emploie 13 agents pour le tri ainsi qu'une dizaine d'agents pour le centre d'enfouissement.

Le service Gestion des Déchets Ménagers

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution.

Le service, intégré au Pôle Services de la Communauté de Communes, compte 7 personnes, une directrice du service, un technicien de collecte, une animatrice prévention des déchets et 4 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets dont un qui est également maître composteur.

Ils travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge emploie près de 78 personnes, tous services confondus.

B. Les conditions de travail et la sécurité des agents

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM modifiée par la R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte a permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte.

La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Le service déchèterie

La sécurité des gardiens est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face.

Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.

Chaque année, une formation incendie leur est dispensée ainsi qu'une formation pour les produits toxiques depuis 2011 (dispensée par la société de collecte de ces déchets).

Depuis 2011, les déchèteries sont équipées de vidéosurveillance ce qui limite l'intrusion des récupérateurs, et les gardiens se sentent plus en sécurité.

Depuis fin 2013, les agents bénéficient de formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

IV. Rapport financier

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme mode de financement du service en complément du budget général.

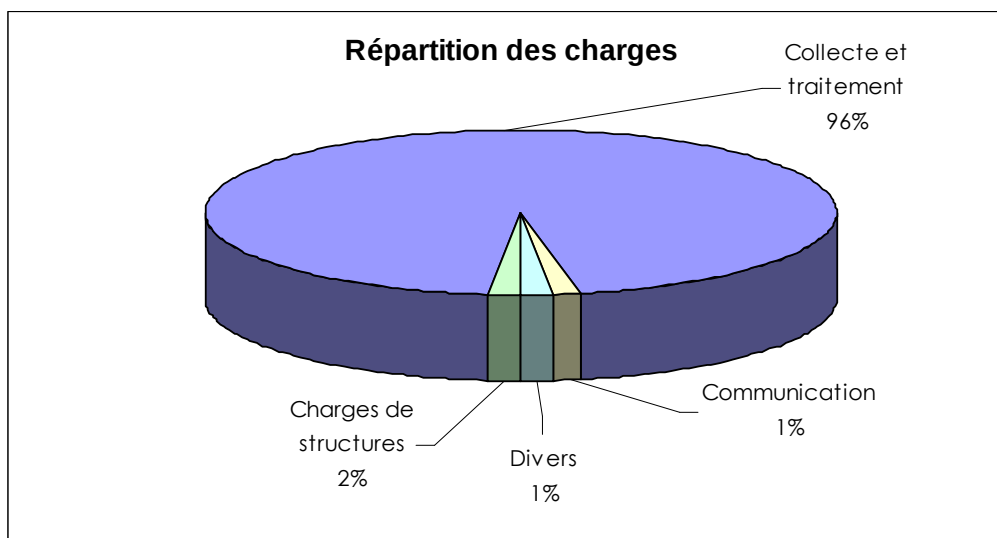
Cette taxe est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement des administrés.

L'activité tri et collecte des déchets génère des recettes (1 759 526 €) qui couvrent 25 % du coût total du service déchets. Le solde, soit le coût net, est couvert à 87 % par la TEOM.

A. Dépenses du service

Le service déchets ménagers est le service de la CDCHS qui possède le budget le plus conséquent de par les nombreux services proposés.

	Coûts
Charges de structure	107 926 €
Collecte OM nord (+ transfert)	223 264 €
Collecte OM centre (+ transfert)	1 465 415 €
Collecte OM sud	307 269 €
Traitement	1 219 122 €
Collecte sélective nord	210 169 €
Collecte sélective centre	1 311 291 €
Collecte sélective sud	274 232 €
Déchèterie de Pons	329 067 €
Déchèterie de Lorignac	159 705 €
Déchèterie d'Arthenac	145 536 €
Déchèterie de Montendre	378 137 €
Déchèterie de Guitinières	558 386 €
Déchèterie de St Aigulin	129 262 €
Déchèterie de Clérac	9 282 €
Déchèterie de Baignes	23 441 €
Sensibilisation à la réduction de déchets	139 863 €
Communication	54 934 €
Total	7 046 302 €



B. Recettes du service

Le tri sélectif contribue à l'apport de nombreuses recettes puisque les produits triés sont vendus. De plus, l'organisme Eco emballages accorde des aides aux collectivités dans le but de les aider à mettre en place une meilleure collecte sélective.

Nature des recettes	Montants
Budget Global Intercommunalité	668 111 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 619 528 €
Aides diverses (Eco emballages, ADEME,...)	924 525 €
Vente Matière	550 697 €
Participation des entreprises en déchèterie	133 862 €
Aides à l'emploi	149 579 €
TOTAL	7 046 302 €

C. Coût de revient par habitant

Nature des charges	Coûts net	Coût net par habitant
Charges de structure	107 926 €	1,61 €
Collecte OM nord (+ transfert)	223 264 €	29,26 €
Collecte OM centre (+ transfert)	1 465 415 €	34,21 €
Collecte OM sud	265 482 €	15,89 €
Traitement	1 219 122 €	18,15 €
Collecte sélective nord	109 298 €	14,32 €
Collecte sélective centre	494 425 €	11,54 €
Collecte sélective sud	-15 298 €	- 0,92 €
Déchèterie de Pons	299 855 €	20,75 €
Déchèterie de Lorignac	130 743 €	
Déchèterie d'Arthenac	121 391 €	
Déchèterie de Montendre	302 241 €	
Déchèterie de Guitinières	401 932 €	
Déchèterie de St Aigulin	109 189 €	
Déchèterie de Clérac	4 791 €	
Déchèterie de Baignes	23 441 €	
Sensibilisation à la réduction de déchets	- 2 214 €	- 0,03 €
Communication	25 774 €	0,38 €
Total	5 286 777 €	

Soit un coût moyen pour 67 167 habitants de 78,71 €/habitant.

Population Nord : 7 630 habitants

Population Centre : 42 831 habitants

Population Sud : 16 706 habitants

Coût de revient par habitant depuis 2008

	Coût net en €/habitant	Taux de la TEOM	Part du financement par la TEOM
2008	68	4,54 %	41 %
2009	72	5,50 %	50 %
2010	71	6,65 %	63 %
2011	67	7,48 %	79 %
2012	66	7,48 %	80 %
2013	75	7,87 %	80 %
2014	79	8,75 %	87 %

Chiffres clés : Toute la France

Source : référentiel national 2013 des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets (données 2010)

- *85 €/hab/an pour la gestion globale des déchets ménagers (moyenne du coût aidé HT), dont :*
 - o *51 € pour les OMR*
 - o *10 € pour les emballages hors verre et les papiers des ménages*
 - o *1.3 € pour le verre*
 - o *18 € pour les déchets des déchèteries*
 - o *85 % du total des charges correspondent à la collecte et au traitement des déchets ménagers*
 - o *17 % des charges de gestion des déchets ménagers sont couverts par les produits perçus par les collectivités (vente de matériaux, soutiens des éco-organismes et aides, ...)*

V. Perspectives 2015

Notre ambition est de poursuivre l'amélioration des services proposés et de réduire de 7% la production de déchets d'ici à fin 2015. Nous en sommes déjà à -5 %. Il nous reste donc une année pour diminuer la production de déchets de 2 %.

Depuis la fusion des deux Communautés de Communes en janvier 2014, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge continue de développer petit à petit ses diverses actions menées sur le nouveau territoire afin que tous les administrés aient accès aux mêmes services.

Des actions de valorisation et de réduction des déchets professionnels sont en cours de réalisation, l'objectif étant d'aider les entreprises à trouver de meilleures filières d'élimination de leurs déchets soit en les mutualisant avec d'autres entreprises, soit en échangeant leurs déchets avec d'autres entreprises, soit en trouvant des filières de recyclage innovantes.

Retenons que l'objectif majeur de cette année 2015 est d'atteindre les -7 % d'ordures ménagères et assimilés pour pouvoir clôturer le programme local de prévention des déchets et ainsi entrer dans une démarche d'économie circulaire avec un territoire zéro gaspillage zéro déchet.